

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois le mercredi 18 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de BOUFFIGNEREUX s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAVAUX Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 janvier 2023,  
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 12 janvier 2023,

**Présents** : Mmes RAVAUX Martine, LEMOINE Muriel et FROMONT Laurianne Mrs EVRARD Dominique, DIDIER Vivien, FURST Didier, SIROT Éric

**Absents** : BLANC Clément, LECOQ Jean-Pierre et CONICELLA Reynald

**A été nommée secrétaire** : Madame FROMONT Laurianne

**Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion précédente.**

**D2023-001**

Retrait de la délibération N°2022-021

Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal approuvait la coupure de nuit de l'éclairage public,

Toutefois, par courrier du 15 décembre, les services du contrôle de légalité ont demandé le retrait de cette délibération, cette décision de coupure de l'éclairage public relève de la compétence du Maire en vertu de son pouvoir de police,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération N°2022-021 du 6 décembre 2022 approuvant la Coupure de nuit de l'éclairage public,

*Pour : A l'unanimité des membres présents*

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	

**D2023-002**

**Aide pour le chauffage à Mme MAROTEAUX :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés que rencontre Madame MAROTEAUX Martine concernant le paiement de son chauffage, elle propose de lui verser une aide exceptionnelle pour lui permettre de se chauffer cet hiver,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'expose de Madame le Maire, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la forte hausse des combustibles ces dernières mois, **Décide** à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière à Madame MAROTEAUX de 200€, pour lui permettre de se chauffer,

*Pour : A l'unanimité des membres présents*

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	

**D2023-003**

**Décision modificative N°4/2022 :**

Suite à un manque de crédit pour une dépense de remboursement d'intérêt sur un emprunt pour l'année, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer la décision modificative suivante ;

- Compte 60622 : dépenses de fonctionnement : -30€
- Compte 66111 : dépenses de fonctionnement : + 30€

Acte rendu exécutoire après dépôt en Prefecture de l'Aisne le 19 janvier 2023

Madame le Maire lève la séance à 21h10

Le Maire RAVAUX Martine

La secrétaire FROMENT Laurianne